



# la lettre du TIBET

La *Lettre du Tibet* est une publication du **Comité de Soutien au Peuple Tibétain**  
2, rue d'Agnou 78580 Maule. - Fax (33-1) 30 90 88 25 - E-Mail [CSPTF@FRANCENET.FR](mailto:CSPTF@FRANCENET.FR)

**ABONNEMENT**  
10 Numéros :25Eur

N° 65

déc. 02

## Carton rouge pour les juges chinois

Tandis que la Chine s'emploie à présenter au monde le visage d'un grand pays évoluant vers une modernité respectable et prospère, l'inadmissible condamnation à mort de Tenzin Delek Rinpoché et de Lobsang Thondup viennent brutalement rappeler au monde que le régime de Pékin, marqué par plus d'un demi-siècle de totalitarisme, reste à des milliers de lieues de la démocratie.

L'administration de la justice se défause aujourd'hui sur un obscur tribunal intermédiaire de la préfecture autonome de Kandze, au Sichuan. Pourtant, tout dans cette procédure, de l'inculpation pour "terrorisme" de dirigeants religieux populaires et respectés à leur mise au secret et à



**Tenzin Delek Rinpoché**

l'usage probable de la torture, pour terminer par un procès brutal où l'on baillonne les accusés pour les empêcher de parler, tout relève de la manipulation politique.

La levée de boucliers dans le monde entier a été rapide et efficace. On notera, entre autres, la protestation courageuse de plusieurs intellectuels chinois signataires d'une demande d'annulation de ce jugement.

Tant que les autorités chinoises n'auront pas manifesté clairement leur volonté de revenir sur cette décision inique, la poursuite de l'action entamée s'impose afin que la justice, donc la liberté, soit rendue à Delek Rinpoché et à ses co-accusés.

*JP Ribes*

### Ne laissons pas exécuter deux Tibétains injustement condamnés

Deux religieux tibétains, Trulku Tenzin Delek et Lobsang Dhondup sont en danger de mort. Ils ont été condamnés le 3 décembre à la peine capitale par un tribunal de Karze, une "préfecture autonome tibétaine" rattachée à la province chinoise du Sichuan. Arrêtés le 7 avril 2002 à la suite d'explosions ayant eu lieu le 3 avril dans la ville de Chengdu (Sichuan), ils ont été gardés au secret pendant 8 mois, n'ont pas eu le droit de préparer leur défense ni d'obtenir un procès équitable. Ils ont toujours nié toute culpabilité des chefs d'accusation qui leur étaient reprochés, à savoir "complicité d'attentat", "détention d'armes" et "menées séparatistes". Au cours de l'audience, Trulku Tenzin Delek, un enseignant religieux hautement respecté de la région de Lithang, a été baillonné brutalement par les gardes alors qu'il dénonçait les conditions du procès et affirmait sa fidélité au Dalaï Lama.

Faute d'obtenir l'adhésion des Tibétains et de l'opinion mondiale à la politique de colonisation qu'elle mène au Tibet, la Chine s'en prend aux dirigeants religieux qu'elle tente de faire passer pour des "terroristes".

Un amendement à la loi criminelle chinoise, passé en décembre 2001, permet en effet de condamner à mort les membres supposés "d'organisations terroristes", dont il n'est donné aucune définition et qui incluent toutes les formes d'activités politiques, même non-violentes. Cette décision

inique, immédiatement exécutoire pour l'un des condamnés, intervient au moment où la Chine cherche à donner une image d'elle-même plus libérale.

**Nous vous demandons d'envoyer ce message aux deux adresses ci-après et de faire connaître cette action :**

**1. aux autorités chinoises** afin qu'elles suspendent immédiatement l'exécution de cette décision

**Ambassade de Chine**, 11 Avenue George V, 75008 Paris

Fax: +33 (0)1 47 20 24 22

**2. au gouvernement français**, par la voix du ministre des Affaires Etrangères, afin qu'il appuie et convoie cette demande au rapporteur spécial des Nations-Unies sur les exécutions extra-judiciaires, sommaires ou arbitraires pour que ce dernier intervienne en faveur des deux condamnés. Ecrire à :

**Monsieur le Premier Ministre**

Hotel Matignon, 57 rue de Varenne, 75700 Paris

Vous pouvez également retrouver ce message sur le site [www.tibet-info.net/info/info.shtml](http://www.tibet-info.net/info/info.shtml) et l'envoyer par email à :

- Ambassade de Chine : [xinwen@clubobs.com](mailto:xinwen@clubobs.com)

- Premier-Ministre : [premier-ministre.gouv.fr](mailto:premier-ministre.gouv.fr)

NB svp mettre [csptf@francenet.fr](mailto:csptf@francenet.fr) en copie de votre message.

Cette action a été lancée le 5 décembre par le CSPT,

Consultez également [www.tibet-info.net/info/info.shtml](http://www.tibet-info.net/info/info.shtml) pour suivre l'évolution de cette action et son dénouement éventuel.

## D éclaration de Wang Lixiong (\*)

"J'ai visité la préfecture autonome tibétaine de Ganze à de nombreuses reprises et je connais depuis longtemps Ahan Zhaxi (\*\*). J'ai pu personnellement me rendre compte de l'énorme prestige dont il jouit auprès de la population du sud de Ganze. Ahan se déplaçait dans des zones rurales pour donner des enseignements spirituels. Il était engagé dans de nombreuses actions philanthropiques, notamment pour l'ouverture d'écoles pour les orphelins, pour l'aide aux personnes âgées sans soutien de famille, pour la construction de routes et de ponts, pour la protection de l'environnement et dans des campagnes contre le tabac, l'alcool, le jeu, la violence, etc. Tous ceux qui ont abandonné un de ces vices après avoir suivi son enseignement le considèrent comme un père qui leur a offert une nouvelle vie.

J'ai été profondément impressionné par le mode de vie spartiate de Ahan, lorsque je lui ai rendu visite dans le passé. Il ne conservait pour lui-même qu'une très petite partie des offrandes reçues de la part de ses fidèles. Naturellement, lorsque j'ai appris qu'il était accusé d'avoir commandité les attentats à la bombe, je n'ai pas pu le croire, encore moins ceux qui le vénèrent.

Comme il était toujours en mauvais termes avec les autorités locales et le bureau de la sécurité publique, Ahan avait dû fuir à deux reprises pour se cacher chez des Tibétains. Pour le défendre, les gens ont lancé une pétition qui a recueilli des dizaines de milliers de signatures et d'empreintes digitales. Une délégation de pétitionnaires s'est rendue à Pékin pour demander au gouvernement central de protéger Ahan. En conséquence, les autorités locales n'ont pu mettre la main sur lui. Aujourd'hui, l'attentat à la bombe leur fournit le prétexte qu'ils attendaient depuis si longtemps, l'occasion de le punir. L'énorme majorité de la population locale est cynique : ne s'agit-il pas d'une machination contre un innocent ? D'une part, les autorités sont maintenant en position d'humilier Ahan. D'autre part, le bureau local de la sécurité publique est à même de faire valoir le résultat de son enquête dans une affaire restée longtemps non résolue. C'est ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups.

Que Ahan ait confessé le crime n'est pas difficile à comprendre pour quiconque possède un minimum de compréhension du fonctionnement du pouvoir communiste, pour qui il est facile d'extorquer des aveux par la torture mentale et physique. L'histoire du parti communiste chinois est remplie d'innombrables cas d'innocents jugés coupables. Comment pouvez-vous convaincre qui que ce soit que ce n'est pas le cas ici ?

Je ne peux pas affirmer avec une certitude absolue que Ahan a été condamné à tort. Bien que je l'aie rencontré par le passé, *"on ne peut connaître que l'apparence physique, pas l'esprit"*. Ceci dit, je suis fermement convaincu qu'il s'agit d'une manipulation. Je crois que Ahan devrait avoir le droit de se défendre lui-même en public. En outre, les gens devraient avoir le droit de discuter, de remettre en question, d'enquêter sur cette affaire. Parlant au nom de ses supérieurs, le responsable de la commune de Nyagchu a menacé la population de la façon suivante : *"quiconque s'exprime en faveur de Ahan sera traité comme s'il était aussi coupable que Ahan lui-même"*. Dans ces conditions, même si Ahan est réellement coupable, ces milliers de personnes ne croiront jamais le jugement.

Plus encore, cet incident entrera dans l'histoire de

l'oppression des Tibétains par le gouvernement chinois".

Wang Lixiong

(\*) Wang Lixiong travaille en Chine comme chercheur étudiant le Tibet.

Ce texte a été écrit depuis la Chine, et publié le 5 décembre sur [www.hjclub.com](http://www.hjclub.com).

Traduit et diffusé par le Département de l'information et des Relations internationales.

Dharamsala, le 6 décembre 2002

(\*\*) "Ahan Zhaxi" est la transcription en pinyin de "Ngawang Tashi", qui est le nom laïc de Tulkou Tenzin Delek, également nommé parfois Aten Phuntsok.

## L e point sur la campagne

Au 20 décembre, plus de 600 messages, comptabilisés par Tibet Info, avaient été envoyés. Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu, et aux associations qui ont relayé cette action commune. Notre rapidité de réaction, en France et ailleurs, a eu des retombées très positives. La Présidence (danoise) de la Communauté européenne est intervenue auprès du gouvernement chinois et le Quai d'Orsay nous a confirmé que le message avait été entendu.

Thomas Mann, Président de l'intergroupe Tibet au parlement européen, a réuni les parlementaires. Une résolution est en préparation. Soutenus par la pétition en leur faveur signée par 25 intellectuels chinois, les deux condamnés ont fait appel le 13 décembre.

## A utre campagne

### Boycottez tous les produits "made in China" !

C'est le mot d'ordre lancé par des associations nord-américaines, relayé un peu partout à travers le monde. S'il est parfois difficile d'identifier clairement de tels objets, souvent enfouis à l'intérieur d'un ordinateur ou déguisé en *"made in Hong-Kong"*, voire en *"made in Korea"*, on peut exiger de connaître l'origine précise d'une peluche, d'une poupée Barbie ou d'une paire de baskets. On sait que ces produits sont souvent fabriqués en Chine dans des conditions inadmissibles. S'en détourner est un geste éthique qui, mis en perspective avec la colonisation du Tibet ou les persécutions religieuses et anti-démocratiques, prend tout son sens politique.

Faut-il parler d'efficacité ? La France n'est pas une terre d'élection pour ce genre de campagne, difficile à faire relayer dans les médias, et souvent considérée comme une publicité négative non autorisée. Cela reste néanmoins un geste de conscience à généraliser et à expliquer autour de soi, non comme une sanction à l'égard du peuple chinois, mais de ses dirigeants et de leurs pratiques contraires à toute éthique politique. C'est d'ailleurs dans cette compréhension que le Premier ministre tibétain Samdhong Rinpoché a apporté l'appui de son gouvernement à cette campagne.

**Tibet info**

Retrouvez cette Lettre, ainsi que des informations mises à jour quotidiennement, sur [www.Tibet-Info.net](http://www.Tibet-Info.net)

Organisée à l'initiative de l'intergroupe Tibet au Parlement européen, présidé par M. Thomas Mann, et de la branche Europe de l'*International Campaign for Tibet*, la Conférence parlementaire qui s'est tenue à Bruxelles les 14 et 15 novembre fut un temps fort de cette fin d'année 2002. Le nombre et la qualité des participants, députés européens ou nationaux (une trentaine d'élus), la présence d'invités de marque - et au premier titre du Professeur Samdhong Rinpoché, Premier ministre tibétain - la participation des groupes de soutien des principaux pays membres de l'Union donnent tout son poids à la Résolution adoptée à l'unanimité.

Si le Premier ministre Samdhong Rinpoché nous a clairement réaffirmé la détermination des Tibétains à tout mettre en oeuvre pour renouer le contact avec la Chine, y compris par la modération des propos et des actions des amis du Tibet, il est ressorti clairement aux yeux de tous qu'il ne s'agissait en rien d'une démobilisation, mais au contraire d'une orientation encore plus décidée de nos interventions auprès de nos gouvernements afin qu'ils accompagnent activement la volonté de négociation du Dalaï Lama. Des objectifs précis ont été fixés, dont la nomination d'un représentant spécial européen et bien entendu la mise en place d'une stratégie en cas d'absence de résultat à la date butoir de juin 2003.

Voici le texte de la résolution adoptée :

**Résolution adoptée par la Conférence parlementaire européenne sur le Tibet, Parlement européen, Bruxelles, Belgique 14/15 novembre 2002**

Les participants à la Conférence parlementaire européenne sur le Tibet, comprenant des membres du Parlement européen et des parlements nationaux des Etats membres de l'Union européenne, des Etats candidats et de la Confédération helvétique, des représentants de groupes de soutien au Tibet et d'ONG, rassemblés à Bruxelles les 14 et 15 novembre pour débattre de la situation au Tibet (\*),

à l'unanimité :

1° déplorent la poursuite des violations des droits du peuple tibétain par le gouvernement de la République populaire de Chine (RPC) ;

2° saluent les efforts assidus de Sa Sainteté le Dalaï Lama et du gouvernement du Tibet (en exil) pour éviter le recours à la violence et trouver une solution politique pacifique à la tragédie du Tibet ;

3° saluent de tout cœur la reprise des contacts entre le gouvernement de la République populaire de Chine et les envoyés de S.S. le Dalaï Lama en Chine et au Tibet au mois de septembre 2002 ;

4° saluent la libération de quelques prisonniers politiques tibétains, dont, cette année, Takna Jigmé Sangpo et Ngawang Sangdrol ;

5° félicitent M. Hu Jintao pour sa nomination au poste de Secrétaire général du Parti communiste chinois et lui demandent instamment de prendre sans tarder des mesures décisives pour résoudre le problème sino-tibétain par la négociation ;

6° réaffirment l'importance du respect absolu des droits humains du peuple tibétain et, en particulier, de l'exercice du droit du peuple tibétain à l'autodétermination ;

7° se félicitent de l'invitation qui a été faite à S.S. le Dalaï Lama de s'adresser au Parlement européen le 24 octobre 2001 et saluent le discours qu'il a prononcé et les propositions qu'il a formulées à cette occasion ;

8° expriment l'inquiétude que suscite l'absence d'une politique européenne sur le Tibet cohérente et déterminée, visant à assurer le respect des droits du peuple tibétain et à promouvoir un règlement politique du problème sino-tibétain ;

9° déplorent que le dialogue entre l'Union européenne et la République populaire de Chine sur les Droits de l'Homme n'ait toujours pas d'effet positif notable sur la situation au Tibet ;

10° sont convaincus de l'importance de garantir la paix et la stabilité au Tibet et dans les régions avoisinantes ainsi que des dangers que représenterait un échec en la matière pour l'ensemble de la région et au-delà ;

11° sont convaincus de surcroît que l'Europe ainsi que les gouvernements et parlements nationaux peuvent et doivent élaborer une politique déterminée qui vise à apporter une solution politique rapide et durable au problème sino-tibétain ;

12° rappellent les résolutions du Parlement européen du 15 janvier 1998 et du 11 avril 2002 demandant au Conseil et à la Commission de nommer un Représentant spécial de l'Union européenne pour le Tibet ;

13° notent avec une grande satisfaction que le détenteur d'un poste similaire au sein du gouvernement des Etats-Unis - *le Coordinateur spécial des Etats-Unis pour le Tibet* - a contribué à inspirer au gouvernement des Etats-Unis une politique proactive et cohérente vis-à-vis de la Chine et du gouvernement du Tibet (en exil) en ce qui concerne le Tibet ;

14° sont hautement conscients de l'impact positif du travail du Coordinateur spécial des Etats-Unis pour le Tibet ;

15° rappellent la résolution du Parlement européen du 6 juillet 2000 envisageant de reconnaître formellement le gouvernement du Tibet (en exil) comme représentant légitime du Tibet et du peuple tibétain si aucun accord entre le gouvernement de la RPC et le gouvernement du Tibet (en exil) sur un nouveau statut du Tibet, acceptable par le peuple tibétain, n'était conclu d'ici le 6 juillet 2003 ;

16° rappellent les résolutions récentes votées par des parlements nationaux, dont la résolution sur le Tibet adoptée par la Chambre des députés du Parlement italien, le 9 octobre 2002 ;

17° sont convaincus de l'importance d'adopter une position de principe dans les rencontres multilatérales, et en particulier aux Nations-unies, sur la situation au Tibet et notamment sur la situation des Droits de l'Homme ;

18° sont tout autant persuadés que la poursuite d'actions, notamment la présentation de résolutions sur la situation au Tibet devant la Commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations-unies, n'est en rien incompatible avec la tenue d'un dialogue sur les Droits de l'Homme avec la République populaire de Chine et pourrait même contribuer à ce que ce dialogue produise des effets ;

En conséquence, nous

I - prions instamment le Conseil et la Commission de l'Union européenne de mettre en oeuvre les résolutions susmentionnées du Parlement européen sur le Tibet et de nommer sans délai un Représentant spécial sur le Tibet, en prenant modèle, dans la mesure qui convient, sur la fonction similaire assumée par le Coordinateur spécial des Etats-Unis pour le Tibet, et en donnant au Représentant spécial le mandat d'aider les Etats membres de l'Union européenne aussi bien que les Etats qui aspirent à le devenir à élaborer et mettre en oeuvre une politique européenne consistante sur le Tibet, visant à promouvoir dans un avenir proche des

négociations sérieuses en vue d'une solution juste et durable à la gravité de la situation au Tibet ;

II - appelons l'Union européenne et tous les gouvernements européens à saisir toutes les occasions qui se présentent d'exercer de fortes pressions sur le gouvernement de la République populaire de Chine pour qu'il mette à profit la reprise des contacts avec les représentants de S. S. le Dalaï Lama pour aller de l'avant et s'engage immédiatement dans des négociations sérieuses et sincères afin de trouver une solution politique juste et définitive ;

III - appelons le Parlement européen et les parlements nationaux des pays européens à prendre les mesures qui conviennent en vue de la reconnaissance du gouvernement du Tibet (en exil) comme représentant légitime du Tibet et du peuple tibétain si, d'ici le 6 juillet 2003, aucun accord politique satisfaisant établissant un nouveau statut du Tibet n'a été conclu entre le gouvernement de la RPC et le gouvernement du Tibet (en exil) ;

IV - appelons l'Union européenne à passer régulièrement en revue les résultats de son dialogue sur les Droits de l'Homme avec la RPC, conformément aux critères convenus, et d'établir un secrétariat permanent responsable de la conduite effective de ce dialogue à l'avenir ;

V - prions instamment tous les gouvernements européens ainsi que le Conseil et la Commission de l'Union européenne de réévaluer leur manque d'initiative récent en vue de faire adopter des résolutions par la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU sur la Chine et le Tibet, et de présenter et soutenir activement de telles résolutions lors de la prochaine session de la Commission et des sessions suivantes, et, tout particulièrement, de demander que la Troïka européenne joue un rôle déterminant à cet égard en 2003, 2004 et 2005 ;

VI - appelons l'Union européenne et les gouvernements des États européens à soulever la question du droit du peuple tibétain à l'autodétermination au 3<sup>ème</sup> Comité de l'Assemblée générale des Nations-unies lors de sa prochaine session et des sessions suivantes ;

VII - exigeons la libération par la République populaire de Chine de tous les prisonniers politiques tibétains, dont le Panchen Lama, Gedhun Choekyi Nyima, âgé de 13 ans, en captivité depuis 1995 ;

VIII - demandons au Parlement européen, aux parlements nationaux, à la Commission européenne et au Conseil de prendre des mesures pour observer attentivement si le traitement réservé aux Tibétains par les autorités de la RPC est modifié par le privilège accordé à la Chine d'accueillir les Jeux olympiques en 2008 et, si aucune amélioration substantielle n'est constatée, d'appeler la famille olympique et ses représentants, dont le C.I.O., à prendre des mesures appropriées ;

IX - nous engageons à poursuivre résolument notre action au sein de nos corps législatifs, du Parlement européen et des parlements nationaux, aussi bien que dans nos relations avec les gouvernements nationaux et régionaux, et avec les

organisations internationales, sur tous les points exposés dans la présente déclaration et à nous tenir mutuellement informés de chaque progrès et réaction à cet égard jusqu'à la prochaine conférence parlementaire européenne sur le Tibet qui aura lieu dans un an.

(\*) Dans le présent document, on entend par Tibet les trois provinces de l'U-Tsang, du Kham et de l'Amdo.

### Le Blue Book

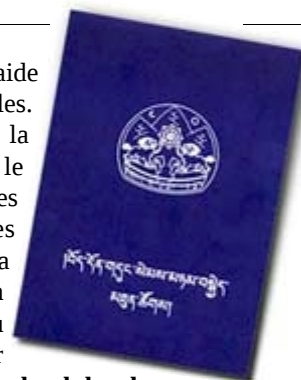
Les Tibétains ont besoin d'une aide qui ne se limite pas aux symboles. Véritable passeport pour la générosité, le Blue Book est le signe auquel se reconnaissent les amis du Tibet au-delà des frontières nationales. On trouvera une description détaillée de son histoire et de son utilité au service du peuple tibétain sur

[www.tibet-info.net/actions/blue\\_book.html](http://www.tibet-info.net/actions/blue_book.html)

ou en se procurant des informations utiles auprès de l'Association de Soutien au Bureau du Tibet (\*), qui gère en France cette campagne permanente de solidarité.

(\*) 84 Bd A. Pinard, 75014 Paris. Tél. 01 46 56 54 53

Fax 01 46 56 08 18 ou par email : [tibetparis@aol.com](mailto:tibetparis@aol.com)



## C oncerts pour le Tibet

### Concerts les 18 et 19 janvier,

Temple du Foyer de l'Ame

7 bis, rue du pasteur Wagner 75011 Paris.

#### Samedi 18 janvier :

18h. Quatuor à cordes. Beethoven, Schumann

19h45. "Le caprice baroque" : sonates en trio

21h30. Duo violoncelle-clavecin puis airs Ténor et Traverso

#### Dimanche 19 janvier :

15h30 Concert de flûtes, puis Duo viole de gambe / théorbe.

Musiques médiévale et Renaissance.

18h30 Ensembles Chiaroscuro (Muffat) et Strossi (baroque)

21h Musique de chambre. G Ph Telemann

**Musiciens** : C-J Ying, M Clouet, G Morin, B De Jardin, E Michalakakos, G Melet, A Domergue, M Martineau, G Doneyan, C Gregoire, M Vieillard-Baron, M Delaforge, C et M Gratton, V Cochard, A Michel, J-F Novelli, V Malgrange ; P Boragno, M Füzesery, J Martin, D Chevallier, F Bolton, R Unger, B Perrot, Skip Sempe : J Jennings, M Mahnane, A Dellenbach, G Grosbard, M Paramo, L Guimaraes-Peres, S Smith, J Hainsworth, T Depierrefeu, R Lopes, L Loredo, J Moïsio, Y Yacubsohn, J Sunnarborg, B Saily, F Rivoal, M Bauer, F Eichelberger ; S Heyerick, S Saitta, E Joye, B Alard,

**Renseignements/réservation** : 01 46 36 26 18/ 01 40 33 64 70

**Tarifs : Forfait week-end : 23 , réduit : 13 .**

**Concerts** : 10 ou 12 selon le concert (Tarif réduit : 5 ou 7 )

La recette sera intégralement reversée au CSPT

Pour plus de détail, consulter [www.tibet-info.net](http://www.tibet-info.net) (agenda)

#### Je souhaite adhérer au C.S.P.T.

- ☐ Adhésion : 25 Euros  
☐ Etudiant/chômeur : 15 Euros.  
☐ Adhésion Bienfaiteur : 70 Euros

#### Abonnement Lettre du Tibet (10 n°)

- ☐ Abonnement : 25 Euros  
☐ Bienfaiteur : 70 Euros

Adresse : CSPT 174 Bd E. Decros 93260 Les Lilas

LT 65

Pour votre adhésion ou abonnement, merci de remplir les cases qui vous conviennent !

Nom : .....

Adresse : .....

CP..... Ville.....

E-mail : .....@.....